

Conseil municipal du 29 mars 2017

Question orale posée par Monsieur François Paradol pour le groupe Front National

Monsieur le Maire,

Nous vous avons interrogé et alerté, il y a maintenant près de deux ans, sur interpellation de riverains, à propos de camps de roms sauvages à Vitry, et notamment de squats dans des maisons et jardins abandonnés.

Début mars, plusieurs cabanes occupées par des roms quai Jules Guesde ont pris feu, obligeant 50 pompiers à intervenir et à évacuer 70 personnes.

Ces squats entraînent, comme nous l'avions dénoncé, de fortes nuisances pour les riverains : délinquance, insalubrité et amoncellements de déchets, gênes sonores et tiers-mondisation croissante de leur quartier.

Vous nous aviez répondu que les procédures étaient en cours, et qu'il fallait être patient. Bien évidemment, rien n'a bougé depuis... Combien de temps va encore attendre la municipalité afin de prendre les mesures nécessaires ? Attend-vous des incendies plus graves et des drames pour réagir ?

Réponse de madame Sylvie Montoir, conseillère municipale

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Laissez-moi tout d'abord revenir sur l'histoire de notre ville, et sa tradition solidaire. Vitry a connu, il y a de longues années, une situation où l'on trouvait un habitat indigne, des squats, accueillant des familles en grandes difficultés. Les conditions de vie y étaient dures, à la limite de la décence, malgré les efforts importants de la Ville pour la scolarisation et la santé publique. Je veux ici rendre hommage à Alain Audoubert, et avant lui à Paul Mercieca, pour leur action volontaire et déterminée contre le logement insalubre, et pour renouveler en profondeur l'habitat. Cela va par un effort important pour construire du logement, du logement social comme accessible à la propriété. On ne le dira jamais assez, mais la pénurie de logement social, de logement accessible génère une forte spéculation sur les loyers, dont souffrent toutes les familles d'Ile-de-France.

Votre question évoque la présence de squats à Vitry. Il y a encore à ce jour 5 sites occupés par des campements illicites sur notre commune. Trois sont situés sur des terrains appartenant à la ville, un sur une emprise privée, l'ancienne chocolaterie avenue Salvador Allende et un dernier dans un pavillon voué à la démolition dans le cadre des aménagements de la ZAC Rouget de Lisle, dont le propriétaire est la SADEV 94.

Si la situation est loin d'être satisfaisante, je veux rappeler quelques vérités. Tout d'abord, dès le constat d'une occupation illégale, il revient aux propriétaires de déposer plainte auprès du Tribunal de Créteil en vue d'une expulsion. La ville ainsi saisit la justice systématiquement lors d'occupation de ses parcelles.

Deuxième vérité, la France est un État de Droit. La justice n'est pas aux ordres des mairies ou des propriétaires. On ne peut que déplorer les moyens alloués à la Justice et les délais trop longs pour délivrer un jugement.

Troisième vérité, concernant trois de ces sites, le Tribunal a rendu une ordonnance d'expulsion, qu'il revient ensuite au Préfet de faire appliquer par le recours à la force publique. En la matière, nous ne sommes jamais assurés de la volonté de l'État de procéder à l'expulsion.

Dernière vérité enfin, cette question des squats là n'est pas Vitriote, mais concerne bien toute l'Ile-de-France.

Ainsi, contrairement à ce que votre question laisse penser, la ville agit. Elle agit depuis des années pour le logement, mais elle agit aussi au quotidien sur cette question, car nous partageons les difficultés que ces campements occasionnent pour les riverains.

Nous pensons que l'État n'assume pas toutes ses responsabilités face à ce problème récurrent. Une Conférence régionale, sous l'égide du Préfet, et des groupes de travail se sont réunis, mais n'ont pas abouti à des décisions efficaces. Nous ne nous résignons pas, car ces occupations ne permettent pas aux personnes qui y sont confrontées de vivre dans des conditions dignes et elles posent de réels problèmes pour les riverains.

Je veux ici conclure en rendant hommage à la sagesse des Vitriots qui savent que s'il faut dénoncer la pauvreté, et il ne sert à rien d'accabler les pauvres, et singulièrement, les populations qui émigrent pour échapper aux souffrances, voire à la mort.

La Ville intervient bien au-delà de ses compétences pour essayer d'en limiter les nuisances, mais nous agissons en gardant à l'esprit trois impératifs :

- le respect de la dignité humaine,
- la sécurité des sites et des occupants,
- la préservation des intérêts des enfants.

Ainsi, nous assurons systématiquement une sécurisation du site, assurons la scolarisation des enfants, le nettoyage des abords, l'enlèvement des ordures ménagères, l'installation de points d'eau et de sanitaires.